

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEIZE AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 10 avril 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Marie-Pierre LE ROUX (*Suppléante d'Annie VALO, absente*), David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Jean-François CORDON donne pouvoir à Valérie MORFOUASSE,
- Jean-Luc COUELLAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Fabienne TASSEL donne pouvoir à Pierre-Alexis BELVIN,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Alain GOUZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie MORFOUASSE

Délibération n°2024-044

Membres en exercice : 69 Présents : 55 Absents : 14 Pouvoirs : 6

CULTURE LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES
--

A ce jour, Lamballe Terre & Mer bénéficie de 2 licences d'entrepreneur de spectacles (production et diffusion), que le Directeur du Conservatoire porte, par intérim, suite au départ de la Directrice Culture en juin 2023.

Ces licences permettent de produire et d'organiser des spectacles vivants pour la direction culturelle (saison Au Plus Près de Chacun, résidences d'artistes en scolaire), pour les directions Petite enfance, Enfance-Jeunesse, pour le Centre Social Intercommunal La Boussole ou pour tout autre service ou évènement (vœux, prestations atypiques...). Elles permettent, également, à Lamballe Terre & Mer de déclarer des GUSO (contrats de travail courts pour les artistes et techniciens), ce qui évite l'établissement de contrats à durée déterminée et de bulletins de salaire.

Le recrutement d'une personne en charge de la Direction Culture n'étant pas envisagée dans l'immédiat, il est proposé de nommer durablement Monsieur TROVEL, Directeur du conservatoire en qualité de référent en charge du portage des licences d'entrepreneur de spectacles. Il remplit les conditions prévues :

- Être diplômée de l'enseignement supérieur,
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 6 mois dans le spectacle vivant,
- Avoir suivi une formation d'au moins 125 heures ou un ensemble de compétences dans le spectacle vivant.

La personne morale doit également justifier qu'un ou plusieurs de ses membres ont suivi une formation à la sécurité des spectacles, ce qui est le cas.

Vu :

- Le décret n°2019-1004 du 27 septembre 2019, relatif aux entrepreneurs de spectacles vivants, notamment les articles R.7122-3, R.7122-6 et R.7212-4,
- La délibération du Conseil communautaire n°2018-014 du 6 février 2018, désignant Mme Christelle SCHWEITZER en qualité de référente des licences d'entrepreneur de spectacles pour Lamballe Terre & Mer,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DESIGNNE Monsieur TROVEL, directeur du conservatoire en qualité de référent des licences d'entrepreneur de spectacles détenues par Lamballe Terre & Mer,
- ABROGE la délibération susvisée,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

23 AVR. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

24 AVR. 2024

De la publication le

24 AVR. 2024

Pour le Président

Par délégation

Lydie MICHTEL

Directrice

Administration Générale